



Dossier de Presse

Comité départemental des Hautes- Pyrénées Pour un OUI de Gauche

Mercredi 20 Avril 2005

Avec les socialistes de toute l'Europe,
dites "oui" au traité constitutionnel !



LA CONSTITUTION EUROPÉENNE N'EST PAS « ULTRA-LIBÉRALE » ! Elle est PROTECTRICE !

1. On entend dire un peu partout, par certains tenants du NON, que la constitution européenne serait « ultra-libérale »

Ce slogan ne repose sur rien de sérieux. Car, au fond :

- ➔ le droit à une protection contre le licenciement abusif (article II-90) est-ce ultra-libéral ?
- ➔ le droit de grève (article II-88) est-ce ultra-libéral ?
- ➔ le droit aux congés payés et à la limitation du temps de travail (article II-91) est-ce ultra-libéral ?
- ➔ le droit d'accès à une sécurité sociale (article II-94) est-ce ultra-libéral ?
- ➔ l'égalité entre les hommes et les femmes (article II-83) est-ce ultra-libéral ?

le droit à l'éducation gratuite (article II-74) est-ce ultra libéral ?

Tous ces droits, issus de la charte des droits fondamentaux, d'ailleurs voulue par la Gauche française et rédigée par Guy BRAIBANT, Conseiller d'Etat et militant communiste de longue date, seraient-ils la marque de l'ultra-libéralisme ? On en rirait presque....

- ➔ Et la reconnaissance et affirmation du rôle des services publics (article II-96) est-ce ultra-libéral ?
- ➔ L'autorisation des aides d'Etat aux services publics (article III-238) est-ce ultra-libéral ?
- ➔ La base juridique pour une loi-cadre sur les services publics (article III-122) est-ce ultra-libéral ?

On arrêtera la liste tant la démonstration semble édifiante : tout cela n'a rien, strictement rien à voir avec l'ultra libéralisme.

2. Alors, c'est vrai, on nous explique que ce texte serait ultra-libéral car l'expression « concurrence libre et non faussée » est employée souvent.

- ✓ D'abord, c'est normal, car c'est le fruit naturel de l'histoire de l'Europe : puisqu'on a commencé par l'acte unique, la construction du marché unique et de la monnaie unique, on a commencé par l'économique. Mais le pari de Mitterrand, c'était justement que cela entraînerait inéluctablement un « besoin de politique et un besoin de social ».... Nous y sommes !

C'est pourquoi on a beaucoup parlé, trop parlé, pendant 15 ans de concurrence, il est temps de parler d'autre chose : c'est l'objet de cette constitution, voulue par la Gauche française.

- ✓ Ensuite, si on ne veut pas de le « concurrence libre et non faussée » parce que cela serait ultra-libéral, il faut dire ce que l'on veut !

La concurrence faussée ? Les monopoles ? Cela n'a pas de sens.

- ✓ Enfin, nous posons deux questions :
 - ➔ Ne croyez-vous pas que les consommateurs aimeraient, parfois, un peu plus de concurrence entre les grandes surfaces pour éviter les positions dominantes,
 - ➔ Ne croyez-vous pas que les collectivités locales ou les organismes de logement social aimeraient un peu plus de concurrence entre les entreprises de BTP pour éviter les ententes et avoir des appels d'offres plus fructueux ?

Nous, nous affirmons que la concurrence dont il ne faut pas faire une religion, n'est pas le signe de l'ultra-libéralisme.

3. D'ailleurs, si ce texte était ultra-libéral....les ultra-libéraux le voteraient ! Or, quel est l'homme politique français le plus ultra-libéral ? Quel est celui qui s'est toujours opposé au SMIC, à la sécurité sociale, aux congés payés, à tous les acquis sociaux ? Il s'appelle Jean-Marie LE PEN et il vote contre la constitution.

Et si ce texte était ultra-libéral, est-ce que les libéraux anglais voteraient NON ?

Pourtant c'est ce qu'il font en le trouvant trop social....

A l'inverse, si ce texte était ultra-libéral, pourquoi :

- ➔ l'immense majorité des syndicats européens (la CES) votent-ils OUI ?
- ➔ la totalité des partis socialistes européens votent-ils OUI ?
- ➔ les militants socialistes se sont-ils prononcés à 60% pour le OUI ?

Nous vous rassurons : tous ceux-là ne sont pas devenus des libéraux ni des soutiens de CHIRAC.

Au contraire !

Ils considèrent que ce texte apporte de vrais point d'appuis pour les combats futurs contre l'ultra libéralisme.

4. La vérité, que certains ont du mal à admettre, c'est que ce texte n'est pas plus ultra-libéral qu'il n'est ultra-collectiviste ! Il n'est ni de Droite, ni de Gauche, c'est le fruit d'un compromis. Car l'Europe, pour toutes ses décisions, à toutes les étapes de sa construction, ne progresse qu'à coups de compromis. Et ce compromis est un progrès car s'il n'apporte aucun recul – AUCUN ! – il apporte des avancées notoires dans ses deux premières parties.

5. Nous assurons pour notre part que la Constitution est protectrice de tous les droits sociaux énumérés dans la charte des droits fondamentaux et qui pourront faire l'objet de recours devant les tribunaux européens. On peut prendre pour exemple la protection contre les licenciements abusifs (art II 90).

C'est un enjeu majeur en France et dans toute l'Europe . On se souvient qu'entre 1997 et 2002, le gouvernement de Lionel Jospin, notamment sous l'impulsion des communistes, avait renforcé notre législation nationale contre les licenciements abusifs. La droite, dès 2002, s'est acharnée à détruire cette législation protectrice.

Si on vote cette constitution, un salarié victime d'un licenciement abusif pourra se protéger par un recours devant les tribunaux européens. C'est un progrès ! Un progrès protecteur.



Agenda de campagne

Réunions publiques avec Jean GLAVANY :

- Le 21 Avril à 20H30 à Lannemezan : réunion - débat à la Mairie
- Le 28 Avril à 21H à Lourdes : réunion – débat au Palais des Congrès
- Le 2 Mai à 16h30 à l'IUT de Tarbes : débat contradictoire avec les étudiants
- Le 4 Mai à 20h30 à Tarbes : réunion débat à la Bourse du Travail
- Le 11 Mai à 20h30 à Vic en Bigorre : réunion – débat à la Mairie

**Meeting de BERTRAND DELANOE, Maire de Paris
et Jean GLAVANY**

**Le Vendredi 13 Mai à 21 heures
au Centre Jean Jaurès à AUREILHAN**